

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 19/11/2024

Nombre de membres en exercice : 12

Présents à l'ouverture de la séance : 08

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ à partir de 18h45

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme BESNARD

M. GAISLIN

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Mme SUBILEAU

Étaient excusés :

M. TATIN

Mme KHAN

M. BOUFFORT

Étaient absents :

M. LUCET (démissionnaire – remplacement en cours)

Secrétaire de séance :

Mme SUBILEAU



Del 2024-04-03 – 26 novembre 2024

SUBVENTIONS 2024**Le rapporteur,**

Expose que les dossiers de demandes de subvention ont été approuvés par la délibération N° 02-06, et N° 04-01 lors des conseils d'administration respectifs du 12 mars 2024 et du 25 juin 2024 ;

Précise que seules les demandes d'associations et autres organismes de droit privé, dont l'objet présente exclusivement un caractère social au profit des habitants de la commune de PACÉ, sont soumises à délibération ;

Considérant la réception de nouvelles demandes de subvention, postérieurement à la date du 25 juin 2024 ;

Considérant la nécessité pour ces associations et organismes de droit privé, d'obtenir des subventions pour pouvoir fonctionner ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif du CCAS ;

Présente les subventions restant à attribuer aux associations pour l'année 2024

Propose, après étude des pièces justificatives, de fixer le montant des subventions pour 2024 à ces associations :

Nom de l'association	Objet de l'association	Montant accordé	Vote
APRAS	Dispositif « SORTIR » 2024	13 121€	Pour : 09 Abstention : 00 Contre : 00
CIDFF 35	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Participation financière pour des permanences juridiques	3 000€	Pour : 09 Abstention : 00 Contre : 00
Les Restos du cœur	Subvention exceptionnelle additionnelle au titre de 2024	0€	Pour : 00 Ne prend pas part au vote : 01 Contre : 08
Abra – le - corps	Collecte de fonds pour le financement d'aides techniques pour les personnes en situation de handicap	300 €	Pour : 09 Abstention : 00 Contre : 00
Quatre Vaulx les mouettes	Gestion d'établissements & services à vocation médico-sociale	0 €	Pour : 00 Abstention : 00 Contre : 09

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

ALLOUE : les subventions restant à verser aux associations, pour 2024, conformément au tableau détaillé et présenté ci-dessus.

AUTORISE : M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Brigitte SUBILEAU



Le Président du C.C.A.S.,
Par délégation,
La Vice-Présidente
Karine BOISNARD.